

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 25 MARS 2025**DÉLIBÉRATION N° B_2025_15
ANIMATION DE LA DEMARCHE COLLECTIVE INTER-PARCS DE NOUVELLE-AQUITAINE AU
BENEFICE DES BONNES PRATIQUES DANS LES SPORTS DE NATURE DANS LES PARCS
NATURELS REGIONAUX**Date de la convocation
18/03/25**Le 25 mars 2025 à 9h30**, le Bureau Syndical légalement
convoqué, s'est réuni à Eymoutiers (87), sous la présidence de
Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	x				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène		P BRUGERE	x		
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise		G. BARAT	x		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	2		3	6

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe					
CORNELISSEN Jacqueline	x				
PETIT Christophe					
23 DEFEMME Catherine					
MARTIN Valéry			x		
87 LARDY Brigitte		C HORNEBECK	x		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	1		2	4

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	X				
VMM SAVIGNAC Sylvie			x		
CGS NICOUX Renée	x				
PV BOSDEVIGIE Jean-Pierre	x				
TOTAL = 4 x 1 voix chacun	3			3	3

Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Olga					
HORNEBECK Catherine	x				
MIGNAUT Thomas					
POUYAUD Bernard	x				
23 MAGRIT Gilles					
MOUNAUD Patrick		G. SALVIAT	x		
SALVIAT Gérard	x				
87 LAHAYE Françoise	x				
TOTAL = 8 x 1 voix chacun	4	1		5	5
TOTAL EPCI et communes	7	1		8	8

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :Madame Juliette GLOUX (Directrice)
Guillaume RODIER, Olivier HUET, Véronique GIESSLER

Code projet : 5300

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 1 – Millevaches, territoire en transition

Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement

Orientation 5 : Stimuler la production et la valorisation des ressources locales

Mesure 25 : Fédérer le territoire autour d'un projet touristique durable

Mesure 26 : Renforcer la mise en tourisme des atouts patrimoniaux

Contrat de Parc 2023-2026 : Fiche action n°2.9 : réseaux et filières – mise en œuvre de projets touristiques structurants

Le rapporteur, Renée NICOUX, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine) ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en Limousin ;

Vu la délibération n°C.2023-10 en date du 11 avril 2023 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2023-2026 ;

Vu la délibération n°2023.1018.SP en date du 12 juin 2023 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2023-2026 ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Considérant :

- l'engagement fort du PNR de Millevaches dans le développement du tourisme et des activités sportives de pleine nature (Rando-Millevaches, salons spécialisés, soutien au Bureau des accompagnateurs en montagne, développement du bivouac...)

- l'intérêt de poursuivre le travail engagé en inter-Parcs Nouvelle-Aquitaine depuis 2018 aux côtés de la Région Nouvelle-Aquitaine

- le soutien financier et technique de la Région (service des sports) qui fait des PNR le laboratoire du développement durable dans les sports de nature

Contexte :

Fin 2018, la Région Nouvelle-Aquitaine a initié une démarche collective, pilotée par le service des Sports, pour accompagner le réseau des PNR au bénéfice d'un développement intégré des sports de nature dans ces espaces naturels avec des démarches de laboratoire partagées.

Cette volonté a initié une démarche de progrès pour ces territoires dans leurs actions dédiées aux sports de nature, sous l'angle de la préservation des milieux naturels, de l'équilibre social de ces territoires ruraux et celui de leur développement éco-touristique.

La démarche co-construite, pragmatique, prévoyait d'être enrichie sur la durée. Ainsi, la Région s'est-elle dotée de moyens pour accompagner la mission initiale visant à réaliser un diagnostic et à formuler un plan d'actions pouvant être soutenu grâce aux compétences de la Région, soit dans le cadre de ses futurs règlements d'interventions et/ou d'appels à projets à destination des territoires de Parcs.

Le rapport de cette mission initiale menée en 2019 a fourni :

- un diagnostic recueillant des données par Parc (socio-professionnels, équipements et événements),
- une cartographie numérique dynamique de ces données dans chacun des Parcs,
- une liste d'enjeux forts au regard des pratiques et de leur essor dans les milieux naturels des Parcs,
- une série de préconisations par cibles pour structurer les sports de nature et dégager les plus-values dans le réseau des Parcs, tant pour les pratiques permanentes (fédérales) que touristiques (domaines de la régulation des usages, valorisation des bonnes pratiques, de la mise en réseau des acteurs, expérimentation au regard des évolutions sociales des territoires...).

Cette mission a fait l'objet d'un suivi en Comité technique par les 3 directions de la Région (Sport, Environnement et Tourisme) et les directions des 5 PNR. Les données recueillies et les préconisations ont été présentées devant les élus des PNR, la Région et des acteurs socioprofessionnels en septembre 2019 à Pissos (40) dans le PNR Landes de Gascogne et spécifiquement en janvier 2020 devant les Ligues régionales de sports de nature à Cussac (24) dans le PNR du Périgord-Limousin, en présence des référents des PNR.

L'engagement de la mise en œuvre du plan d'actions annuel a été soutenu par la Région auprès du PNR Périgord Limousin en 2021 pour coordonner des points réguliers et favoriser le suivi des projets communs à deux ou plusieurs Parcs, selon les configurations des actions et leurs thématiques, puis auprès du PNR des Landes de Gascogne en 2022 pour intensifier et déployer les actions collectives retenues.

C'est dans ce contexte que des coopérations inter-Parcs ont émergé et que les premières actions ont été enclenchées en 2020 et 2021 :

- Mise en place d'éco-compteurs pour mesurer la fréquentation dans les milieux naturels à enjeux,
- Conception d'une malle « événements » destinée aux organisateurs d'événements sportifs de nature,
- Élaboration de conventions de coopération entre comités régionaux de sports de nature, Région et PNR,
- Énumération des données numériques à intégrer sur une carte dynamique (Base de données des Systèmes d'information Graphiques à partager).

En 2023, l'objectif avait été de soutenir fortement la « mission opérationnelle laboratoire » dans le cadre de cette démarche partenariale au bénéfice des pratiques raisonnées des sports de nature dans les espaces naturels reconnus en réponse à deux enjeux : la compatibilité entre une demande sociétale d'accès à la nature amplifiée et le respect des sensibilités des sites de pratiques et également de l'adaptation des pratiques aux enjeux du réchauffement climatique. :

Concrètement, les actions ont concerné :

- La formalisation et la signature de conventions tripartites pluriannuelles avec le mouvement sportif représenté par une dizaine de ligues et comités régionaux ;
- La réalisation du dispositif complet « J'adopte la Parc Attitude ! » composé de la Malle Evènement (une boîte à outils technique), d'un dispositif d'information-sensibilisation (vidéos, banderoles) et d'une Charte d'engagements ;
- L'organisation d'une manifestation régionale sur les sports de nature organisée à Eymoutiers en septembre 2023 composée d'une table-ronde autour du changement climatique et de l'inauguration officielle du dispositif « J'adopte la Parc Attitude ! ».

Description du projet :

Après l'engagement initial du PNR Périgord-Limousin en 2021, du PNR des Landes de Gascogne en 2022 et 2023 et celui du PNR de Millevaches en Limousin en 2024, il est proposé par la Région Nouvelle Aquitaine que le PNR de Millevaches poursuive en 2025 la mission de coordination inter-Parcs sur les sports de nature.

Ce portage est soutenu par les autres PNR de Nouvelle-Aquitaine.

Le but est de continuer à renforcer les actions collectives et à créer de la synergie entre les Parcs par cibles de pratiquants et par thématique(s). Les travaux envisagés feront donc l'objet de coopérations rapprochées entre le chef de file de la mission (Gilles Despeyroux du PNR ML) et le référent sports de nature au sein du service des Sports, ainsi que de rencontres régulières des agents des 5 PNR, des directeurs de Parcs avec la Région via son service des Sports, en présence des représentants des services Environnement et Tourisme.

Les conditions opérationnelles et administratives de la mission sont les suivantes :

Échéancier, mode opératoire et moyens affectés à la mission :

Lancement de la démarche : 1er janvier 2025 - Délais d'exécution : 12 mois

Mission subventionnée par la Région vers le PNR de Millevaches en Limousin, chef de file

Plan d'actions 2025

En 2025, les pistes d'action et/ou d'intervention suivantes sont prévues :

○ La ligue d'athlétisme, dans le cadre de son projet de développement, a fléchi des déclinaisons opérationnelles dans les domaines :

- de l'intégration de contenus spécifiques dans les formations régionales pour ses publics cibles (entraîneurs, éducateurs sportifs), avec un portage envisagé de cette démarche au plan national ; de fait, il s'agira de finaliser le Module de Formation "Parcs" pour le compte du comité régional et d'organiser une ou plusieurs sessions de formation à l'automne (octobre / novembre) en s'associant pour cela à l'Office Français de la Biodiversité ;

- de l'évènementiel et du sport-santé en "déportant" ses manifestations Sport-Santé (notamment) pour une étape dans chacun des 5 PNR dans le cadre de la mise en place du 2ème challenge Parcs à l'occasion d'un appel à projets "Athlé Forme santé" qui sera reconduit en 2025 dans les mêmes conditions que celles de 2024 ;

○ Le comité régional de canoë-kayak s'est engagé dans un projet destiné à lutter contre la pollution au plastique en rivières au travers des clubs affiliés, il s'agira d'étudier comment accompagner ce mouvement en soutenant les clubs dans les Parcs qui auraient envie de se saisir de cette opportunité ;

○ Concernant les évènementiels, il s'agira de concourir, après leur report en 2024, à l'organisation des Rencontres régionales Sports de nature prévues le 12 juin 2025 dans le PNR du Médoc. L'objectif de ces Rencontres est de favoriser à l'échelle régionale les échanges d'expériences entre les participants et de mobiliser/sensibiliser les acteurs des sports de nature sur les enjeux environnementaux à prendre en compte ;

○ La diffusion nécessaire des conventions signées avec les Ligues vers les comités départementaux (CD) respectifs concernés par les PNR, qui sont les principaux interlocuteurs sur les territoires, doit être poursuivie notamment au travers de temps d'échanges complémentaires avec les comités régionaux et les CD n'ayant pas encore fait l'objet de rencontres spécifiques depuis fin 2023.

Moyens affectés à la mission de coordination régionale :

La mise en œuvre du plan d'actions 2025 mobilisera le PNR de Millevaches en Limousin pour l'équivalent d'environ 52 jours de travail (1 jour / semaine).

Budget affecté à la mission :

Le budget de la mission comprendra les dépenses d'animation (coordination) visant à la mise en œuvre du plan d'actions « inter-Parcs », il est estimé à 14 400 euros annuels (13 400 € de frais salariaux + 1 000 € de frais indirects).

Plan de financement :

Dépenses Prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
Items	Montants	Financeurs	%	Montants
Salaires	13 400 €	Région NA (forfait)	69.4%	10 000 €
Frais indirects (déplacements, repas, hébergements)	1 000 €	PNR ML	30.6%	4 400 €
Total	14 400 €		100%	14 400 €

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider la proposition de coordonner la mission inter-Parcs sports de nature pour l'année 2025 ;
- de valider son contenu opérationnel prévisionnel ;
- de valider le plan de financement de l'opération présenté ;
- d'autoriser le Président à :
 - solliciter les financements correspondants au plan de financement présenté ;
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Au vu des visas et considérants,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de valider la proposition de coordonner la mission inter-Parcs sports de nature pour l'année 2025 ;
- de valider son contenu opérationnel prévisionnel ;
- de valider le plan de financement de l'opération présenté ;
- d'autoriser le Président à :
 - solliciter les financements correspondants au plan de financement présenté ;

- prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	1	3	6		
Départemental = 6	2	1	2	2		2
Communes = 8	1	4	5	5		
EPCI = 4	1	3	3	3		
TOTAL = 24		9	13			

La délibération est approuvée à la majorité.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
du contrôle de légalité le 31/03/2025
Et qu'elle a été affichée le 31/03/2025

